

COMPTE-RENDU DE LA CAPL N°3 du 21 juin 2016 sur les mouvements d'affectations locales des agents de catégorie C

L'analyse de la situation des emplois à travers le mouvement local au 1^{er} septembre 2016 a fait l'objet de la déclaration liminaire reproduite au verso.

Le Président, M. Le Roux, a répondu que cette déclaration comporte des éléments incontestables au niveau des suppressions d'emplois. Toutefois il ne partage pas notre analyse sur la casse de la DGFIP arguant du fait que les restructurations et les nouvelles technologies amènent plutôt des améliorations dans le travail des agents et leurs relations avec le public.

La CAPL a ensuite étudié le mouvement proposé.

Les demandes formulées par les agents ont toutes été satisfaites.

Les souhaits formulés par les agents ALD ne pourront être étudiés qu'après la publication du mouvement de la catégorie B.

MOUVEMENT AU 01/09/2016

BRAHEMSCHA Daniel: SPF NEVERS 1

CHEVRAT Nathalie: SPF ENREGISTREMENT

GRONDIN Marie : SIP/SIE CLAMECY
GUILBAUD Vanessa :SIP NEVERS

LAVALETTE Delphine : SIP/SIE COSNE

LEJOT Catherine: SPF ENREGISTREMENT

PAUTRAT Marie-Laure: SIP/SIE COSNE

TROMPAT Marie-José: DIRECTION

Les 3 agents arrivant en 1ère affectation suite à concours sont affectés : 1 à la trésorerie de CORBIGNY, 1 à la trésorerie de CHATEAU-CHINON et 1 au SIP/SIE de CHATEAU-CHINON (prise de poste au 01/08/2016).

Il nous a été précisé que la création juridique du SPFE de NEVERS sera effective au 1 er novembre 2016. Toutefois, les 2 agents qui y sont affectés seront détachés au 1 er septembre à l'enregistrement

Vote : CONTRE (CGT (1)- Solidaires (1) et 1 représentant non élus

POUR : 2 représentants non élus et Parité Administrative (5)

2 des représentants "tirés au sort" quittant la DDFIP de la Nièvre au 01/10/2016, ils seront remplacés par M ACKERMANN et Mme DESRUES pour la CAPL des agents administratifs 2 en classe.

La délégation de la CGT-FINANCES PUBLIQUES était composée de Marie-France ANCELLIN (titulaire), Thierry GAUTHE (suppléant))

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT- FINANCES PUBLIQUES

à la CAPL N°3 du 21 juin 2016 sur les affectations locales

2 327,4 postes de catégorie C administratifs resteront vacants à l'issue du mouvement général de mutation.

A ce jour, la Direction Générale n'a pris aucun engagement chiffré sur le recrutement de la liste complémentaire au concours, évoquant le contexte politique actuel marqué par les restrictions budgétaires. Même si cette liste était appelée en totalité, il subsisterait encore un déficit de plus de 1200 agents dans les services.

La situation de l'emploi est catastrophique, ainsi que les élus et représentants CGT le rappellent régulièrement dans toutes les instances.

La situation de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile. De plus, depuis cette année les lauréats du concours commun ont l'obligation de rester trois ans sur la RAN obtenue en première affectation à la disposition du directeur. Ceci constitue une remise en cause du droit à mutation, ce que condamne avec force la CGT FINANCES PUBLIQUES qui exige que l'Administration respecte le délai de séjour d'un an entre deux affectations.

Suppressions de plus de 34 000 postes depuis 2002, fermetures programmées de plus de 150 trésoreries, fusions des SIP, fusions des SIE, regroupements de SPF, créations de PCRP, transfert de l'enregistrement, fusions de RAN et retenue à la source programmée pour 2018: c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour.

Des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause. Dans ce contexte, la catégorie C est la première touchée. En effet, c'est elle qui a quasiment supporté la totalité des suppressions d'emplois que subit la DGFIP depuis plus de dix ans. Elle est également aussi particulièrement impactée par le gel du point d'indice depuis de nombreuses années dans la fonction publique et le blocage des déroulements de carrière.

Le mouvement des affectations locales est établi à partir d'un TAGERFIP qui ne tient pas compte des besoins réels des services en emplois. Dans ces conditions, l'exercice qui permet de photographier la situation des emplois est purement mathématique.

De plus, la situation particulière des services de la filière Gestion Publique dont l'implantation des emplois ne respecte pas toujours la répartition des agents entre les catégories C et B, ne nous permet pas de connaître aujourd'hui quel sera le déficit réel dans les services, dès lors que la CAPL B ne s'est pas encore réunie.

Mais concrètement, les personnels constateront les chaises laissées vides au 1^{er} septembre 2016.

Une fois de plus, notre Direction Générale prouve son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous-effectif permanent.

Pour toutes ces raisons liées à la situation croissante de sous effectifs, la CGT votera contre ce mouvement, même s'il ne présente pas d'anomalies techniques.